

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Régularisation administrative du régime forestier

Séance du 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOJIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Joël BORGEOU pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jessie MARIN pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Maria GUILLERMET

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

24 présents, 4 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire précise que la Commune est propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à la forêt communale. Afin de valoriser cette parcelle en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle, la commune de Plateau d'Hauteville demande son application au régime forestier et son rattachement à la gestion de la forêt communale.

Parcelle à appliquer au régime forestier :

| Commune de situation | Section | Numéro | Lieu-dit | Surface de la parcelle cadastrale (en ha) | Surface proposée à l'application du RF (en ha) |
|----------------------|---------|--------|----------|---|--|
| Hauteville-Lompnes | ZR | 75 | Sarcenay | 17.1070 | 17.1070 |
| TOTAL | ZR | 75 | Sarcenay | 17.1070 | 17.1070 |

Monsieur le Maire informe que suite à un remembrement, la commune souhaite la distraction de plusieurs parcelles cadastrales afin de régulariser la situation administrative de la forêt.

Parcelles à distraire du régime forestier :

| Commune de situation | Section | Numéro | Lieu-dit | Surface de la parcelle cadastrale (en ha) | Surface proposée à l'application du RF (en ha) |
|----------------------|---------|--------|-----------------|---|--|
| Hauteville-lompnes | ZR | 95 | Liaz d'Amont | 0.3216 | 0.3126 |
| Hauteville-Lompnes | ZI | 55 | Arvay | 0.9116 | 0.9116 |
| Hauteville-Lompnes | ZI | 56 | Arvay | 0.1274 | 0.1274 |
| Hauteville-Lompnes | ZA | 89p | Le Molairon | 9.4845 | 0.8684 |
| Hauteville-Lompnes | ZA | 86p | La Roche rousse | 3.1821 | 0.3646 |
| TOTAL | | | | 14.0182 | 2.5846 |

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DEMANDE** l'application et la distraction du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN.

